



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 38560

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les nombreux dysfonctionnements dans les auto-écoles. Certaines d'entre elles recourent à des méthodes abusives en pratiquant des tarifs très élevés, en retardant l'inscription du candidat à l'examen du permis de conduire pour bénéficier d'un nombre plus important d'heures payantes, ou en acceptant de former un trop grand nombre d'élèves par rapport aux moniteurs et aux places à l'examen disponibles. Il est difficile pour les clients de s'y retrouver entre les auto-écoles sérieuses, celles qui offrent un bon rapport qualité/prix et celles qui tentent par tous les moyens de les abuser. Il devient absolument nécessaire d'éclairer les clients sur la qualité des auto-écoles. Il lui demande s'il compte établir un classement qualitatif officiel des auto-écoles, comme le fait le ministère de l'éducation nationale pour les établissements scolaires, y compris les écoles privées.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38560

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3252